

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de la préparation : APRÈS SHAMPOOING JOJOBA KPS

Date d'émission : 6.01.2016

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 – Indications sur le produit

Nom commercial : APRÈS SHAMPOOING JOJOBA KPS

Type de produit : Lotion

Utilisation : Toilettage d'animaux

1.2 – Fabricant fournissant la FDS

ALFAPROD

BP20107

RUE DE L'INDUSTRIE

80202 PERONNE

Tél: +33 (3) 22 84 15 44

Télécopie: +33 (3) 22 84 55 95

1.3 - Appel des urgences

ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification du mélange selon le Règlement (CE) 1272/2008

N'est pas classé dangereux.

2.2 – Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE)1272/2008

Pictogrammes de danger :

Pas de pictogramme.

Mention d'avertissement :

Pas de mention d'avertissement.

Classe de danger :

Pas de classe de danger

Mentions de danger :

Pas de mention de danger.

Conseils de prudence

Pas de conseil de prudence.

2.3 – Autres dangers

Aucun danger signalé.

Nom de la préparation : APRÈS SHAMPOOING JOJOBA KPS

Date d'émission : 6.01.2016

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Aucune substance dangereuse à signaler en quantité nocive.

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

Informations générales

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin et lui montrer l'emballage.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation

Sans objet pour l'utilisation habituelle du mélange. En cas d'inhalation excessive, placer le sujet au grand air ; si les troubles persistent faire appel à un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Envoyer le sujet chez un ophtalmologiste, s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de contact avec la peau

Si une irritation paraît, laver la peau à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle

Ne pas faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin ; lui montrer l'étiquette.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Cette préparation n'est pas inflammable.

En règle générale, en cas d'incendie :

5.1 - Moyens d'extinction

Eau micronisée, mousse, poudres sèches, CO₂.

5.2 - Dangers particuliers résultants du mélange

Formation d'oxydes de carbone et de vapeurs nocives

5.3 - Conseils aux pompiers

Éliminer les eaux de combustion et les eaux contaminées.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau et les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les déchets avec un absorbant inerte (sable, terre sèche, agglomérant...)

Nom de la préparation : APRÈS SHAMPOOING JOJOBA KPS

Date d'émission : 6.01.2016

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors des opérations de fabrication et de conditionnement du mélange :
Éviter le contact avec les yeux. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation.

7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éviter tout contact avec les oxydants forts, les acides forts, les bases fortes.
Après ouverture, tout récipient doit être refermé avec précaution.

7.3 – Utilisation finale particulière

Toilettage d'animaux

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Pas de valeur d'exposition professionnelle connue.

8.2 – Contrôle de l'exposition

Contrôle technique

Aucune information particulière des fournisseurs des composants

Mesures de protection individuelles

- a) Protection des yeux/du visage : Éviter le contact avec les yeux.
- b) Protection des mains : Éviter le contact avec la peau.
- c) Protection respiratoire : Aucune pour l'utilisation prévue.
- d) Protection corporelle : Aucune pour l'utilisation prévue.

Mesures d'hygiène

Lors de la manipulation du mélange pour la fabrication ou le conditionnement :
Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail.
Se laver les mains après le travail ou avant les pauses.
Si contact avec la peau, se laver avec de l'eau et du savon.
Si contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Odeur : caractéristique

Densité à 15°C : voisine de 1

Température d'ébullition : voisine de 100°C

Solubilité : soluble dans l'eau

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 – Réactivité

Pas de réactions dangereuses selon les fournisseurs des composants.

10.2 – Stabilité

La préparation est stable dans les conditions normales.

Nom de la préparation : APRÈS SHAMPOOING JOJOBA KPS

Date d'émission : 6.01.2016

10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, selon les informations des fournisseurs.

10.4 - Conditions à éviter

Pas d'information particulière.

10.5 – Matières à éviter

Acides forts, bases fortes, oxydants, réducteurs.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation n'a pas fait l'objet d'étude toxicologique. Bien que non classée nocive par ingestion, cette préparation ne doit être ingérée en aucun cas.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques.
Selon les critères européens, elle n'est pas classée nocive pour les organismes aquatiques.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 – Méthodes de traitement des déchets

Les éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.

13.2 – Méthodes d'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau, ni les eaux de surface.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange n'est pas classé dangereux pour le transport.

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Voir Section 2
Le mélange n'est pas classé dangereux.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations présentées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données de bonne foi. Elles s'appliquent à la préparation en tant que telle et sont basées sur celles qui nous ont été communiquées, à la date de sa rédaction, par les fournisseurs des substances et des mélanges constitutifs. Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels ils sont prévus.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concernent son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation du produit. Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives au produit et non comme une garantie de ses propriétés.
